

# Note Comptable

Depuis 2018, le calcul du règlement de la cotisation et des cours se décline de la façon suivante :

Adhésion à l'association : **40€**

Cours pour une discipline : **200 €**

Montant annuel pour l'ensemble des cours dispensés sur tous les créneaux horaires de la discipline.

Cours pour deux disciplines : **300 €**

Montant annuel pour l'ensemble des cours dispensés sur tout les créneaux horaires

A.R.A.M

**N.B.**

Tout trimestre commencé est dû.

Le règlement doit être fait avant le 31 décembre de l'année en cours, soit par chèque (divisible en 4 maximum, la date de dépôt doit être précisée) ou en espèces (un reçu sera délivré).